

Tarif des locations du hall sportif

au 01.01.2020

1. Abonnement forfaitaire annuel pour les clubs de l'entité (c-à-d) ceux qui ont leur siège à Cerfontaine et dont la moitié des membres est de Cerfontaine)

1 ^{ère} heure	225 €
2 ^{ème} heure	175 €
3 ^{ème} heure et suivante	110 €

2. Abonnement forfaitaire annuel pour les clubs étrangers à l'entité

1 ^{ère} heure	400 €
2 ^{ème} heure	300 €
3 ^{ème} heure et suivante	200 €

3. Abonnement horaire pour les clubs de l'entité ou habitants de l'entité

l'heure	10 €
---------	------

4. Abonnement horaire pour les clubs hors entité ou pour les personnes n'habitant pas l'entité

l'heure	20 €
---------	------

5. Caution :

75 €	pour les clubs de l'entité qui réservent un abonnement forfaitaire annuel
150 €	pour les clubs étrangers à l'entité qui réservent un abonnement forfaitaire annuel
500 €	pour l'organisation des tournois que le club soit de l'entité ou non.

6. Prix pour l'organisation des tournois

1. Uniquement si le tableau horaire de réservation le permet.
2. La buvette est mise à la disposition des clubs.

a) pour les clubs de l'entité qui ont pris un abonnement forfaitaire annuel :

1 jour	75 €
2 jours	100 €
3 jours	125 €

b) pour les clubs étrangers à l'entité qui ont pris un abonnement forfaitaire annuel :

1 jour	200 €
2 jours	300 €

c) pour les clubs de l'entité qui n'ont pas pris un abonnement forfaitaire annuel :

1 jour	125 €
2 jours	175 €

d) pour les clubs étrangers à l'entité qui n'ont pas pris un abonnement forfaitaire annuel :

1 jour	350 €
2 jours	450 €

Un état des lieux en collaboration avec le gérant aura lieu à la prise et à la remise des clés ainsi qu'un inventaire de la cafétéria.

7. Prix pour l'organisation des stages

- 1° Uniquement si le tableau horaire des réservations le permet.
- 2° Uniquement du lundi au vendredi de 09 H à 16 H.
- 3° La buvette est mise à disposition des clubs, des sociétés et des privés ou des moniteurs après inventaire.

7.1. Sociétés ou clubs locaux

1 jour	70 €
½ jour	40 €
5 jours consécutifs	225 €
5 demi-jours consécutifs	120 €

7.2. Privés, sociétés et clubs étrangers

1 jour	100 €
½ jour	60 €
5 jours consécutifs	350 €
5 demi-jours consécutifs	200 €

Un état des lieux en collaboration avec le gérant aura lieu à la prise et à la remise des clés ainsi qu'un inventaire de la cafétéria.

8. Prix pour la location de la buvette

Le prix de la location de la buvette est fixé à 50 € après un stage ou pour une festivité, mais uniquement pour les clubs qui ont un abonnement annuel.

9. Les clubs communiqueront au secrétariat communal leurs dates et heures de réservation.

10. Les tarifs de vente de boissons dans la cafétéria seront calculés afin de ne pas concurrencer les établissements de boissons de l'entité.